



**NOTICE PROTECTION DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL
A DESTINATION DES USAGERS DU SERVICE PUBLIC DES DECHETS**

Cette notice détaille vos droits et les traitements de vos données personnelles dans le cadre du service public de gestion des déchets. Pour plus d'informations sur les modalités de collecte, consultez le [Règlement de Collecte](#). Pour les questions liées à la facturation, reportez-vous au [Règlement de Facturation](#).

1. PREAMBULE

Saint-Brieuc Armor Agglomération (ci-après « SBAA »), en tant que responsable de traitement, collecte et traite vos données à caractère personnel dans le cadre de la gestion du service public de collecte des déchets. Ces données constituent des "données à caractère personnel" au sens du Règlement (UE) 2016/679 du Parlement Européen et du Conseil du 27 avril 2016 (Règlement Général sur la Protection des Données Personnelles) et de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, c'est-à-dire des informations se rapportant à une personne physique identifiée ou identifiable, directement ou indirectement, par référence à un numéro d'identification ou à un ou plusieurs éléments qui lui sont propres (nom, prénom, adresse, date de naissance, etc.).

Un "traitement" de Données à Caractère Personnel consiste en toute opération ou tout ensemble d'opérations automatisées ou non, portant sur de telles données, incluant notamment la collecte, l'enregistrement, l'organisation, la conservation, la modification, l'extraction, la consultation, l'utilisation, la communication, la diffusion, ainsi que le verrouillage, l'effacement ou encore la destruction de telles données.

L'objet de la présente note d'information est de vous fournir les informations relatives aux traitements de Données à Caractère Personnel mis en œuvre par SBAA.

Ce traitement s'inscrit dans le cadre des missions de service public définies aux articles L. 2224-13 et L. 2224-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, et s'applique aux 32 communes de Saint-Brieuc Armor Agglomération. Les données collectées permettent de garantir un service de qualité, conforme aux objectifs fixés par le Règlement de Collecte des Déchets (adopté par délibération du 18 décembre 2025).

2. COMMENT NOUS OBTENONS VOS DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

Dans le cadre de la gestion du service public des déchets, SBAA collecte et traite vos données à caractère personnel principalement :

- Directement auprès de vous :
 - Lors de votre inscription au service (formulaire d'emménagement, demande de bac, etc.).
 - Via vos échanges avec nos services (réclamations, demandes d'information, etc.).
 - Grâce aux outils mis à disposition (site internet, portail « mes démarches »).

- Automatiquement :
 - Grâce aux puces électroniques des bacs ou aux systèmes de collecte en points d'apport volontaire, qui enregistrent des informations comme la fréquence de collecte, ou les accès aux conteneurs.
 - Grâce aux lecteurs automatiques de plaques d'immatriculation, installés à l'entrée des déchèteries pour vérifier l'éligibilité des usagers et fluidifier les accès, conformément à l'Article 15 du Règlement de Collecte

- Grâce aux cartes d'accès utilisées pour les points d'apport collectif, conformément à l'Article 14 du Règlement de Collecte, afin de comptabiliser les volumes de déchets déposés.
- Indirectement :
 - Via des tiers autorisés (gestionnaires d'immeubles, prestataires de services) dans le cadre de la mise en œuvre du service public, sous réserve que ces tiers respectent les obligations de protection des données imposées par SBAA.

Catégories de données collectées : Nous traitons des données relatives à :

- Votre identité : nom, prénom, adresse, email, téléphone, numéro d'invariant (pour les locaux), numéro d'usager, qualité de l'usager (particulier ou professionnel). Pour les professionnels (personnes morales) : numéro SIRET, nature de l'activité, code NAF, ainsi que les données d'identification des personnes de contact (nom, prénom, coordonnées).
- Votre situation personnelle et familiale : nombre de personnes composant le foyer, qualité de propriétaire ou de locataire, type de logement, type de résidence, tutelle le cas échéant.
- Votre usage du service : volume et fréquence de collecte, accès aux points d'apport, type de dépôt, numéro de badge, stockage des bacs, utilisation d'un composteur, caractéristiques et numéros de puce des bacs, relevés de consommation, volume facturé, nombre de passages en déchèterie, demandes de dégrèvements, solde du compte à la clôture.
- Vos données techniques (numéro de puce des bacs, historique des collectes).
- Vos données de facturation : coordonnées bancaires, historique de facturation.
- Pour le propriétaire (s'il est différent de l'usager) : numéro d'invariant, nom, prénom, adresse complète, coordonnées téléphoniques et email.
- Pour les habitats collectifs : en cas d'indisponibilité de l'usager, données d'identification des tiers (nom, prénom, coordonnées téléphoniques et email, qualité du contact).
- Vos données d'accès (horodatage, fréquence d'utilisation des déchèteries ou des points d'apport collectif)

Données sensibles : SBAA ne traite pas de données sensibles (origine ethnique, opinions politiques, données biométriques, etc.) dans le cadre de ce service.

3. QUI ACCÈDE A VOS DONNEES

Acteurs internes

L'accès à vos données est strictement limité aux personnes habilitées, en fonction de leurs missions :

Catégorie de données	Services/Acteurs autorisés	Exemples de besoins
Identité, coordonnées	Direction Prévention et Valorisation des Déchets, services administratifs	Gestion des inscriptions, attribution des bacs.
Données liées au service	Direction Prévention et Valorisation des Déchets, agents de collecte, services techniques	Suivi des collectes, maintenance des bacs.
Données d'accès (déchèteries, points d'apport)	Direction Prévention et Valorisation des Déchets, agents des déchèteries, services techniques	Contrôle des accès, gestion des fréquences d'utilisation.

Catégorie de données	Services/Acteurs autorisés	Exemples de besoins
Données techniques	Services informatiques, responsables des systèmes de gestion	Maintenance des puces électroniques, analyses.
Données de facturation	Service comptabilité, direction financière	Facturation, gestion des paiements.
Données d'accès et infractions	Agents de police municipale	Constatation des infractions (dépôts sauvages, non-respect des consignes).

Acteurs externes

Certaines données peuvent être communiquées à des tiers de confiance, dans le cadre strict de leurs missions et sous contrat :

Type de tiers	Exemples	Finalité
Prestataires techniques	Éditeurs de logiciels, hébergeurs	Maintenance des outils, sauvegarde des données.
Sous-traitants	Sociétés gestionnaires des lecteurs de plaques d'immatriculation	Vérification de l'éligibilité, sécurité des accès.

Ces prestataires sont tenus de respecter des obligations strictes de confidentialité et de sécurité, conformément à l'Article 28 du RGPD, et ne peuvent utiliser vos données qu'aux fins prévues par SBAA.

4. POURQUOI NOUS TRAITONS VOS DONNEES

Nous traitons vos données à caractère personnel uniquement pour des finalités précises, légitimes et limitées, en nous appuyant sur les bases légales suivantes :

Finalité du traitement	Exemples concrets	Base légale
Gestion du service public	Attribution des bacs, organisation des collectes.	Mission d'intérêt public (article 6.1.e du RGPD).
Gestion des accès aux déchèteries	Vérification de l'éligibilité des usagers via les lecteurs de plaques d'immatriculation	Mission d'intérêt public (article 6.1.e du RGPD).
Facturation	Élaboration des factures, suivi des paiements.	Exécution d'un contrat (article 6.1.b du RGPD).
Communication avec les usagers	Envoi d'informations, gestion des réclamations.	Intérêt légitime (article 6.1.f du RGPD).
Amélioration du service	Analyses statistiques anonymisées pour optimiser les tournées de collecte et réduire l'empreinte environnementale.	Intérêt légitime (article 6.1.f du RGPD).

5. COMBIEN DE TEMPS SONT CONSERVEES VOS DONNEES

Vos Données à Caractère Personnel sont conservées pendant une durée qui n'excède pas la durée nécessaire aux finalités pour lesquelles elles sont collectées et traitées, conformément aux dispositions de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et à l'article 5 du Règlement 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016.

De manière générale, vos Données à Caractère Personnel seront conservées pendant leur période d'utilisation au sein de SBAA et au-delà, dans la limite des délais de prescription applicables.

Catégorie de données	Durée de conservation	Base légale ou recommandation
Données d'identification	Tant que l'utilisateur est résident + 3 ans	Obligation légale (art. 6.1.c du RGPD).
Données de collecte (puces électroniques)	5 ans après la fin de la relation avec l'utilisateur.	Articles L. 2224-13 et L. 2224-14 du Code Général des Collectivités Territoriales. Exécution d'une mission d'intérêt public (art. 6.1.e du RGPD).
Données d'utilisation du service	5 ans après la fin de la relation.	Exécution d'une mission d'intérêt public (art. 6.1.e du RGPD).
Données d'accès aux déchèteries	2 ans	Exécution d'une mission d'intérêt public (art. 6.1.e du RGPD).
Données de facturation	10 ans (obligation comptable).	Article L. 123-22 du Code de commerce.
Données techniques	Durée de la relation avec l'utilisateur + 1 an.	Maintenance et traçabilité des systèmes.

6. COMMENT ASSURONS-NOUS LA SECURITE ET LA CONFIDENTIALITE DE VOS DONNEES

Le respect de la vie privée, la sécurité et la confidentialité de vos données à caractère personnel demeure l'une de nos priorités.

Nous prenons, au regard de la nature des données à caractère personnel et des risques présentés par leur traitement, les mesures techniques et organisationnelles nécessaires pour préserver la sécurité de vos données, et, notamment, empêcher qu'elles ne soient déformées, endommagées, ou que des tiers non autorisés y aient accès ou prévenir toute utilisation impropre.

7. OU SONT STOCKEES VOS DONNEES

Les Données à Caractère Personnel et les informations relatives, sont stockées dans nos Systèmes d'Information ou dans celui de nos sous-traitants ou partenaires.

SBAA apporte une attention toute particulière au choix de ces prestataires ou sous-traitants, notamment en ce qui concerne les aspects de qualité, de sécurité et de confidentialité, avec la mise en œuvre de solutions techniques et le stockage des données à caractère personnel situés au sein de l'UE.

Si tel ne devait pas être le cas, SBAA s'assure que les prestataires retenus offrent des mesures de sécurité et de protection des Données à Caractère Personnel adéquates.

8. NOS ACTIONS D'ANALYSE DES DONNEES DE COLLECTE

L'analyse des données de collecte consiste à utiliser des informations à caractère personnel (comme le volume de déchets, la fréquence de collecte ou l'utilisation des points d'apport volontaire) pour évaluer et optimiser la gestion du service public des déchets. Ces analyses permettent, par exemple, d'adapter les tournées de collecte, d'identifier des besoins en sensibilisation au tri, ou d'optimiser la dotation en bacs.

Ces analyses sont toujours réalisées sur des données anonymisées ou agrégées et ne permettent pas d'identifier individuellement les usagers. Aucune décision automatisée (comme une sanction ou un refus de service) n'est prise sur la base exclusive de ces analyses.

Dans le cadre de notre relation, SBAA peut être amenée à réaliser des analyses statistiques anonymisées à partir des données collectées via les puces électroniques des bacs ou les systèmes de collecte. Ces analyses ne produisent aucun effet juridique ou significatif à votre égard et visent uniquement à améliorer l'efficacité du service public.

À la date de rédaction de cette notice, SBAA n'utilise pas de traitement automatisé individuel (comme le profilage au sens du RGPD). Si de telles analyses étaient mises en œuvre à l'avenir, SBAA garantirait qu'elles respectent strictement les principes de proportionnalité et de minimisation des données. Des mesures seraient prises pour limiter tout risque d'erreur ou d'atteinte à vos droits et libertés, notamment en veillant à ce que les données utilisées soient anonymisées ou agrégées, et en maintenant une supervision humaine sur les processus d'analyse.

9. MISE EN ŒUVRE DE TRAITEMENTS PARTICULIERS REPOSANT SUR UNE TECHNOLOGIE SPECIFIQUE

SBAA utilise des technologies spécifiques pour faciliter la gestion du service public des déchets et améliorer son efficacité :

- Puces électroniques intégrées aux bacs : Ces dispositifs permettent d'identifier les bacs et d'enregistrer les données de collecte (volume, fréquence, etc.) afin d'optimiser les tournées et la facturation. Les données collectées sont conservées pendant la durée de la relation avec l'utilisateur et traitées dans le respect des principes de minimisation et de sécurité.
- Lecteurs automatiques de plaques d'immatriculation : Lors de l'accès aux déchèteries, un système de lecture automatique des plaques d'immatriculation peut être utilisé pour contrôler l'accès, limiter les abus et fluidifier l'entrée des véhicules. Ces données sont traitées uniquement aux fins de gestion du service (vérification de l'éligibilité, suivi des fréquences d'accès, etc.) et sont conservées pendant une durée proportionnée à cette finalité. Elles ne sont pas utilisées à des fins de surveillance ou de sanction individuelle.

Ces technologies sont mises en œuvre dans le strict respect du RGPD, avec des garanties techniques et organisationnelles pour assurer la sécurité et la confidentialité des données. Aucune décision individuelle automatisée (comme un refus d'accès) n'est prise sur la base exclusive de ces traitements : une intervention humaine est toujours possible pour examiner les situations particulières.

10. COOKIES ET AUTRES TRACEURS

Vous êtes informé que lors de vos visites sur l'un de nos sites, des cookies et des traceurs peuvent être installés sur votre équipement terminal. Vous pouvez consulter, sur le site concerné, la politique cookies mise en œuvre. Lorsque cela est nécessaire, nous recueillons votre consentement préalablement à l'installation sur votre équipement terminal de tels traceurs mais également lorsque nous accédons à des données stockées sur votre équipement.

La durée de vie de ces traceurs est de 13 mois au maximum.

11.VOS DROITS

Dans les conditions prévues par les articles 15 à 21 du Règlement (UE) 2016/679 du Parlement Européen et du Conseil du 27 avril 2016 (Règlement Général sur la Protection des Données Personnelles), vous disposez des droits suivants :

- **Droit d'accès** : Vous avez le droit d'obtenir de SBAA la confirmation que vos données personnelles sont ou ne sont pas traitées et, lorsqu'elles le sont, l'accès auxdites données. Vous pouvez obtenir de SBAA des informations relatives à la finalité du traitement, aux catégories de données concernées et aux destinataires ou catégories de destinataires. Vous disposez également du droit d'obtenir une copie des données à caractère personnel faisant l'objet d'un traitement. Pour toute demande de copie supplémentaire, SBAA pourra exiger que vous supportiez les frais administratifs liés à ce coût, conformément à l'article 15.3 du RGPD.
- **Droit de rectification et droit à l'effacement** : Vous pouvez demander à SBAA, dans les meilleurs délais, la rectification de données si elles sont inexactes ou incomplètes. Vous avez également le droit d'obtenir l'effacement ou l'anonymisation des données qui vous concernent notamment, lorsque vos données ne sont plus nécessaires au regard des finalités pour lesquelles elles ont été collectées ou traitées.
- **Droit à la limitation du traitement** : Vous pouvez demander la limitation du traitement de vos données, notamment lorsque vous contestez l'exactitude de ses données à caractère personnel. Étant précisé que la limitation de traitement dure le temps que SBAA vérifie l'exactitude desdites données. Vous pouvez également obtenir de SBAA la limitation du traitement lorsque nous n'avons plus besoin des données pour les finalités initiales, mais celles-ci sont encore nécessaires pour l'établissement, l'exercice ou la défense de droits en justice.
- **Droit d'opposition** : Vous pouvez vous opposer, pour des motifs tenant à votre situation particulière, au traitement de vos données à caractère personnel, sauf si SBAA démontre des motifs légitimes impérieux pour le traitement (ex : mission d'intérêt public).

Les usagers disposent d'un droit d'introduire une réclamation auprès de l'autorité de contrôle en matière de protection des données à caractère personnel : la Commission Nationale Informatique et Libertés (CNIL, 3 place de Fontenoy, 75007 Paris).

12.COMMENT EXERCER VOS DROITS

Ces droits peuvent être exercés uniquement à partir de votre courriel personnel mentionné dans vos données collectées par SBAA ou par courrier avec les éléments permettant d'établir l'identité du demandeur aux coordonnées stipulées ci-dessous :

Saint-Brieuc Armor Agglomération, A l'attention du Délégué à la Protection des données, 5 rue du 71ème RI, 22000 Saint-Brieuc ou par mail à cette adresse : dpo@sbaa.fr